

M. Le trentieme jour du mois de Janvier mil sept cent trois
vouda- apres avoir publie par trois diverses fois en nos grande
rillas messes parroissiales les bans du futur mariage entre
et Louis Rougas maitron travaillant de son metier en la
ville de Bourdeaux fils a defunt. Rogas usant labr
œuvre. et de Jeanne pachtant du village de Bondarillas de cette
caux, paroisse d'une part. — et venue la Griffule venue de Bernard balance de la
paroisse de Ste Catherine en la ville de Bourdeaux d'autre
part, sans quil m'ait apparu d'aucune opposition
ny empeschement civil ou Canonique, apres avoir
pris le consentement de lad Jeanne pachtant mere
ard Louis Rogas, J'ay donne lettres de Congrassé
votres pour Contracter mariage en face de noble men
Sire.